

REGLEMENT INTERIEUR

Il est demandé à tous les adhérents de respecter les règles de fonctionnement de Free Corpus afin de préserver un environnement d'apprentissage sain et positif pour tous les participants.

1. Ponctualité : Il est nécessaire d'arriver avant le début du cours afin de ne pas perturber le déroulement de celui-ci. Les retards perturbent l'ordre du cours et impactent négativement l'expérience d'apprentissage pour l'ensemble des participants.

2. Garde des chaussures : Les chaussures doivent être soit laissées au vestiaire, soit à l'extérieur du tatami. Les chaussures sont strictement interdites sur le tatami, car cela préserve sa propreté et évite les risques de contamination lors des exercices pratiques.

3. Résolution des conflits : Les conflits doivent être laissés à l'extérieur du cours. Il est primordial de maintenir une atmosphère harmonieuse et respectueuse envers votre instructrice et entre les participant-e-s.

4. Respect de l'ordre du cours : Il est important de suivre les directives et les consignes données par l'instructrice. Le respect de l'ordre du cours contribue à une expérience d'apprentissage optimale et permet à chacun-e de progresser à son rythme.

5. Respect des autres élèves : Il est essentiel de respecter les autres élèves présent-e-s lors des cours. Cela inclut la politesse, l'écoute active, l'entraide et le respect des différences et des opinions de chacun-e.

6. Désinscription : Toute désinscription doit être effectuée au moins 24 heures avant le début du cours prévu. Passé ce délai, le cours sera comptabilisé et facturé selon les tarifs en vigueur.

7. Non-respect du règlement : Toute personne ne respectant pas ces consignes sera avertie et risque d'être exclue des cours. Le non-respect répété du règlement pourra entraîner l'exclusion définitive de Free Corpus.

8. Si vous avez besoin d'informations ou souhaitez prendre rendez-vous pour une séance privée ou un soin, veuillez vous référer au formulaire de contact. Nous vous prions de ne pas prendre rendez-vous en personne pendant les cours ou entre les cours, car notre engagement envers la qualité de l'enseignement est absolu et demande une concentration optimale.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération dans le respect de ce règlement, qui vise à garantir un environnement d'apprentissage sain et positif pour tous les participants.

RESPECT DES DROITS D'AUTEUR

****Avis de protection des enseignements Free Corpus, par Albane Dantras****

Les enseignements kinesthésiques, incluant PPPH, Slide Floor Fc et In'M, sont des méthodes déposées et protégées. Il est strictement interdit de les enseigner en dehors de Free Corpus, sauf sous contrat explicite avec Free Corpus et sa créatrice, Albane Dantras. Cette protection est conforme à la législation sur la propriété intellectuelle, notamment l'article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle, qui stipule que toute représentation ou reproduction non autorisée d'une œuvre est interdite et punie par la loi. Pour toute utilisation non autorisée, des poursuites pourront être engagées. Merci de respecter cette réglementation et de soutenir l'intégrité de nos méthodes.

Les demandes d'autorisation doivent être déposées ici: www.freecorpus.fr/contact

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1•Adhésions

L'achat ou la souscription à une des formules Free Corpus, que ce soit dans la boutique en ligne ou directement au centre engage la personne, en tant qu'adhérent du centre Free Corpus, à l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions de vente et du Règlement intérieur figurant en préliminaire.

Pour adhérer, la personne doit créer son compte sur le site de réservation du centre. Elle reçoit ses codes d'accès à l'adresse mail qu'elle aura indiquée. Son espace personnel lui permettra de consulter l'état de son compte, de gérer ses réservations et annulations de cours et de recharger son crédit.

L'adhérent accepte le stockage et l'utilisation par Free Corpus des données personnelles qu'il a communiquées à l'adhésion, afin de permettre les communications entre le centre et ses adhérents, et le bon fonctionnement de son compte personnel.

2•Fonctionnement du Compte personnel

L'adresse email communiquée à l'adhésion doit être une adresse valide et consultée régulièrement. L'adhérent devra la tenir à jour en allant la modifier dans son espace personnel en ligne si elle venait à changer. Elle lui permettra de recevoir les alertes et informations sur son compte et de récupérer ses identifiants en cas d'oubli.

Une aide sur l'utilisation du site de réservation et la gestion du compte est consultable sur le site www.freecorpus.fr/aide

- Réservations et Annulations

Pour pouvoir réserver et suivre des cours, l'adhérent doit alimenter son compte en se rendant dans la boutique accessible depuis son espace personnel et choisir un des forfaits proposés.

Toutes les réservations (pose et annulation) sont effectuées par l'adhérent dans son espace personnel. Les tarifs et programmes des cours et des stages sont consultables sur le site www.freecorpus.fr

- A chaque réservation, un précompte est opéré sur le compte du réservataire sur le principe suivant: — 10unités pour un cours collectif de 1h. — 15 unités pour un cours de 1h30. Pour les stages et les séances individuelles le tarif varie en fonction de la nature et de la durée de l'activité (tarifs consultables sur le site www.freecorpus.fr)

3•Réservations : L'adhérent consulte le planning en se connectant à son compte personnel. La pose de réservations faites à l'avance peut être limitée par: un délai de réservation trop lointain, le quota maximal de réservation atteint, un solde en crédit insuffisant.

4•Annulation de la part de l'adhérent: L'adhérent gère lui même les annulations depuis son l'espace personnel. Aucune demande ne sera traitée par téléphone, ni par mail, ni par sms. Les annulations sont possibles jusqu'à un certain délai maximum avant l'heure du cours ou du stage. En deçà de ce délai, il n'est plus possible d'annuler un cours ou un stage et la place sera débitée du compte de l'adhérent. Ce délai est amené à évoluer et est communiqué sur le site et dans les lettres d'information.

Il est important d'annuler sa réservation le plus tôt possible afin de libérer la place pour la liste d'attente et d'être remboursé du cours.

5•Rattrapage : Si vous n'avez pas annulé votre réservation et qu'un évènement imprévisible et inévitable vous a empêché d'assister à votre cours, une solution de rattrapage peut être proposée exceptionnellement en fonction des places disponibles. Vous devez en faire la demande justifiée sur la page contact du site www.freecorpus.fr

6•Annulation de cours de la part de Free Corpus: En deçà de 3 réservataires, Free Corpus se réserve le droit d'annuler un cours ou un stage. Dans ce cas, les réservataires sont averti par email et le compte est crédité du montant précompté.

7•Suspension et renouvellement : Lorsque le crédit du compte arrive à zéro ou que la date d'expiration est atteinte, la réservation en ligne est provisoirement suspendue jusqu'au réapprovisionnement du compte. L'adhérent doit simplement acheter une nouvelle formule (forfait à la carte, cours ou stage à l'unité) qui alimentera son compte en unités et repoussera la date d'expiration. Dans le cas où l'adhérent ne désire plus suivre de cours et/ou demande à résilier son adhésion, les unités restant en crédit sur son compte sont perdus. Aucun remboursement ne sera pratiqué, sauf cas de force majeur justifié.

Les différentes formules proposées dans la boutique en ligne permettent d'adapter son compte selon ses besoins. Toutes les informations du compte: date de validité, unités restant en crédit et historique des réservations sont mises à jour en temps réel et consultables par l'adhérent 24/24h dans son compte personnel.

8•Découverts : Dans le cas de l'existence d'un découvert ou solde négatif, l'adhérent est informé que l'apport du crédit suite à l'achat dans la boutique d'un forfait "à la carte", d'un Cours ou d'un Stage à l'unité, viendra couvrir en priorité le découvert du compte.

9•Cession des forfaits : Les forfaits sont nominatifs, toutefois l'adhérent titulaire peut céder son forfait à une autre personne si il a trouvé quelqu'un pour le reprendre. Dans ce cas, il doit en informer la direction de Free Corpus. Celle-ci après accord procédera au transfert des unités sur le compte du nouvel adhérent .

10•Responsabilité

Un certificat médical de non contre-indication d'activité physique Pilates / Gymnastique posturale doit être fourni tous les ans.

Free corpus décline toute responsabilité en cas de problème en rapport avec une contre-indication qui n'aurait pas été signalée par la fourniture d'un certificat médical en bonne et due forme.

Cas particuliers: Si vous avez une sensibilité inhabituelle, prévenez systématiquement le professeur au début de votre cours, n'attendez JAMAIS d'avoir mal, le professeur saura vous conseiller et vous faire progresser en situation de confort.

Si vous être enceinte, il est nécessaire d'attendre le troisième mois avant de reprendre les cours avec un certificat médical, le professeur vous donnera des exercices adaptés.

11•Suspension ou Résiliation de l'adhésion:

Free Corpus se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'adhésion d'un adhérent dans les cas suivants:

#1- Non respect des présentes Conditions de vente ou du Règlement Intérieur. Dans un tel cas, après un avertissement et une mise en garde restés infructueux, la direction de Free Corpus s'engage à justifier sa décision et à rembourser l'adhérent du crédit restant sur son compte, diminué des frais de gestion de 50€.

#2- Défaut de paiement. Dans le cas d'un incident de paiement comme le défaut d'un moyen de paiement entraînant le rejet d'un prélèvement ou l'impossibilité de recouvrer une échéance, Free Corpus alertera l'adhérent de la situation et indiquera les moyens d'y remédier.

Après 3 relances infructueuses Free Corpus suspendra momentanément l'adhésion et facturera à l'adhérent 50€ pour frais de gestion.

En cas de défaut de paiement non résolu à l'amiable l'adhésion sera résiliée dans les 10 jours qui suivent une mise en demeure restée sans réponse.

En dehors du cas #1 ci-dessus, et du cas de force majeure prévu au § suivant, l'adhérent est informé qu'il ne sera procédé à aucune prolongation ni remboursement du crédit restant sur les forfaits ou abonnements, qu'ils soient en cours de validité ou arrivés à expiration.

12•Cas de force majeure: En cas d'empêchement grave et indépendant de sa volonté, l'adhérent qui n'a pu jouir de son abonnement pendant une période significative pourra, s'il le désire, demander la prolongation de celui-ci. Il devra en faire la demande expresse et justifiée (certificat médical, d'hospitalisation etc.) auprès de la direction de Free Corpus dans les plus courts délais. En cas de prolongation, la date d'échéance sera alors repoussée d'un temps équivalent à celui de l'arrêt dans la limite de 6 mois maximum. Dans tous les cas, remboursement ou prolongation d'un forfait, la décision sera laissée à la seule appréciation de la direction de Free Corpus.

13•RGPD: En respect de la loi Informatique et Liberté et de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) , Free Corpus informe ses adhérents que les données recueillies et conservées ne font l'objet d'aucune exploitation commerciale ni transmission à des tiers. Par ailleurs, l'adhérent est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent en en faisant la demande directement depuis son espace personnel ou en contactant la direction Free Corpus sur la page contact www.freecorpus.fr/contact.

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA FORMULE "PRIVILEGE"

La souscription à un FORFAIT "PRIVILEGE" est attachée aux conditions définies ci-dessous. Celles-ci viennent compléter les CGV.

- 1. Définition:** La souscription *Privilège* donne droit à une inscription récurrente hebdomadaire sur un cours collectif "fixe" (même jour, même horaire) pendant toute la période de septembre à fin juin sur la base de 40 séances; sauf périodes de fermeture du centre et exceptée 2 semaines pendant la période de Noël. Les cours sont à petits effectifs, entre 6 et 10 participants selon la salle utilisée.
- 2. Adhésion:** Les programmes sont communiqués et les adhésions ouvertes en fin de saison précédente et en tout début de saison. Après pré-inscription et validation par Free Corpus, l'achat d'une carte forfaitaire *Privilège* de 40 cours est alors proposé dans la boutique en ligne au comptant ou en 3 échéances. Les réservations sont placées une fois la carte réglée. Plusieurs formules *Privilège* peuvent

- être combinées. Par ailleurs, une carte *Privilège* peut être complétée par l'achat d'un autre forfait "A la carte" ou de "Stages à l'unité", si l'adhérent désire combiner son cours fixe à des cours "ponctuels" à la carte, ou encore à des Stages.
3. **Validité:** La carte *Privilège*, comme toutes les autres cartes forfaitaires proposées, a une date de validité au delà de laquelle elle n'est plus active. Le crédit accumulé sur la carte suite à des annulations devra être utilisé avant la fin de validité. Le solde éventuel restant en crédit ne donnera lieu à aucun remboursement ni transfert vers une autre carte.
 4. **Engagement:** La souscription a un forfait *Privilège* est strictement personnelle et ne peut être cédée sans accord préalable de la direction. Cette souscription engage l'adhérent pour l'année et ne peut être annulée en cours de saison. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement ou d'abandon par l'adhérent excepté dans les cas prévus aux § 12 ci-dessous.
 5. **Réservations:** chaque réservation entraîne un précompte sur la carte. En plus de ses réservations hebdomadaires fixes, l'adhérent peut poser d'autres réservations sur la même semaine ou d'autres semaines si le solde en crédit sur sa carte le lui permet. Le crédit accumulé sur sa carte suite à des annulations lui permettra de réserver et de suivre tout autre cours ou stage pendant toute la validité de la carte.
 6. **Annulation par l'adhérent:** En cas d'absence prévisible, l'adhérent s'engage à libérer sa place dès que possible (au minimum 24h à l'avance, ce délai pouvant évoluer) en annulant sa réservation dans son espace personnel en ligne, afin de permettre à un autre élève en liste d'attente de suivre le cours. Suite à cette annulation, la carte *Privilège* est automatiquement re-créditée du montant du cours précompté lors de la réservation.
 7. **Remboursements:** Lorsque l'adhérent annule une de ses réservations, sa carte *Privilège* est automatiquement re-créditée du montant qui a été précompté lors de la réservation. Tout cours manqué et non libéré dans les temps ne donnera lieu à aucun remplacement ni remboursement.
 8. **Annulation par Free Corpus:** Exceptionnellement, si un cours ne pouvait être maintenu, l'adhérent en sera informé et sa carte *Privilège* sera automatiquement re-créditée du montant précompté du cours. Le crédit ainsi récupéré lui permettra de réserver et de suivre tout autre cours ou stage pendant toute la validité de la carte.
 9. **Modifications:** Si l'adhérent désire modifier ses réservations *Privilège* en cours de saison (changement de jour ou d'horaire) et dans la limite du possible, notamment si le nouveau créneau offre de la place: un montant de 50 euros pour frais de gestion sera demandé.
 10. **Interruption temporaire:** En cas de problème de santé entraînant une indisponibilité temporaire de l'adhérent **supérieure à 2 semaines**, l'adhérent devra nous avoir prévenu dès l'interruption et nous fournir un **certificat médical**. Nous procéderons alors aux annulations des réservations sur la période concernée et sa carte sera re-créditée des cours non suivis. En dehors de ces conditions aucun remboursement ne sera effectué.
 11. En cas de problème de santé entraînant une absence **inférieure à 2 semaines**, aucun dédommagement n'est prévu.
 12. **Cas de force majeure:** En cas d'**interruption définitive** pour cause de force majeure justifiée (déménagement, longue maladie etc.), l'adhérent devra en informer *Free Corpus* dès que possible. Un remboursement pourra être alors proposé sur la base de 30% du solde restant à courir **à partir de la date de la demande** et la place sera libérée.
 13. **Résiliation:** *Free Corpus* se réserve le droit de **résilier** l'abonnement sans contrepartie financière après une mise en demeure restée sans résultat dans les cas suivants:
 - En cas de **cours non suivi** et non libéré par l'adhérent pendant une période **supérieure à 5 semaines** consécutives et en l'absence de justification par l'adhérent.
 - En cas de défaut de paiement non résolu et en application des dispositions prévues au paragraphe 11 des présentes Conditions générales de vente.